Règlements du camping

Les règlements qui suivent sont mis en place afin de s'assurer que tous et chacun profitent pleinement de leur séjour au **Camping Altlantide** sans désagréments d'aucune sorte. Cependant, la direction se réserve le droit d'expulser sans remboursement quiconque enfreint ces règlements.

ENVIRONEMENT

- Il est strictement interdit de garder, détruire, endommager ou enlever les matières naturelles, la faune ou la flore ainsi que de couper, déraciner, écorcher ou ébrancher les arbres où que ce soit et pour quelques raisons que ce soit sur le terrain de camping ou les boisés entourant le camping sous peine d'amande de 200,00$ et expulsion du terrain sans remboursement. Il est également interdit de tendre des cordes aux arbres soit pour auvents, bâches, hamac, chaises suspendues etc. ce qui endommagent les arbres.

-Tous les campeurs doivent maintenir leur terrain propre, libérés de tous déchets, papier, bouteilles, etc. Évitez les tas de bois mal disposés et les dessous de roulottes encombrés Cela en tout temps. Le Locataire devra veiller à l'entretien de celui-ci.

- Chaque terrain doit être gazonné et entretenu. Celui-ci doit être tondu au moins une fois les 10 jours, sinon il sera fait par la dirction au coût de 20,00$. Les heures de coupe sont : du lundi au vendredi de 10h00 à 17h00 et le samedi de 10h00 à 14h00. **AUCUNE TONTE LE DIMANCHE**. Il sera possible d'arroser votre terrain le mercredi pendant 20 minutes de temps entre 21h00 et 22h00.

- Aucune ordure personnel ne sera ramassée. Les campeurs doivent porter leurs ordures aux conteneurs prévus à cet effet. Les poubelles extérieures qui sont situées sur le site ne doivent qu'être utilisés seulement que pour dépanner lors de vos déplacements. Lorsque vous quittez les aires de jeux ou de repos, vous devez ramasser tous les effets personnels et ordures qui vous appartiennent, y compris en forêt.

- Les chiens doivent être tenu en laisse lors de vos déplacements, et attachés, sur votre terrain. Les promenades doivent être fait par des adultes seulement. Si les voisins sont dérangés par le japement de celui-ci, vous serez invité à sortir votre chien du terrain de camping. Vous devez en tout temps ramasser les besions de votre chien peu importe l'endroit de celui-ci, que ce soit sur votre terrain ou sur le site. Les chiens sont **INTERDIT** dans les espaces communs exemple : le parc Atlantide, les salles de bains, le restaurant, etc. Il est strictement défendu d'apporter des chats sur le site. Un seul chien permis.

- Les cordes à linges sont STRICTEMENT DÉFENDU.

- Les frondes, les fusils à air et toutes armes de quelque nature que ce soit, sont **STRICTEMENT INTERDITS**.

- Aucun feu d'artifice n'est permis sur le site.

- Il est **DÉFENDU** de laver du linge ou de la vaisselle dans les lavabos intérieurs.

- Il est défendu aux campeurs de faire quelconque commerce sur le site. Une permission, accompagnée de frais doit être demandée à la direction pour afficher les véhicules récréatifs à vendre.

- Votre véhicule et ceux de vos visiteurs doivent être stationnés sur votre terrain et non dans la rue.

- Évitez de déranger les voisins avec le bruit provenant des radios et téléviseurs.

- Tous les bruits doivent cesser totalement dès 23h00 sans exception. Autre qu'avant cette heure, la modération est de mise.

- Tous les campeurs et les visiteurs sont tenus de respecter les limites du terrain de camping, les panneaux de signalisation ainsi que les zones indiqués tel que ' Propriété privée ', ' Défense de passer ', etc. Aucune tolérance ne sera accordée.

- LES POSSESSIONS, CONSOMMATIONS, DONS, VENTES ET TOUT AUTRE ACTION SE RELIANT À LA DROGUE DE N'IMPORTE QUEL NATURE QUE SE SOIT EST STRICTEMENT INTERDITE PARTOUT ET EN TOUT TEMPS SUR LE SITE DU CAMPING. CES ACTIONS ENTRAÎNERONT L'EXPULSION IMMÉDIATE ET DÉFINITIVE DE TOUT FAUTIF ET CE, SANS REMBOURSEMENT.

- Tous les satellites doivent être monté sur la roulotte, ou sur un poteau et non sur un arbre.

- Pour l'éclairage décoratif : veuillez utiliser des lumières solaires.

SÉCURITÉ

- Les panneaux de signalisation doivent être absolument respectés en tout temps sur tout le site.

- Il est **INTERDIT** de circuler avec un VTT, moto-cross, mini-moto ou toute autre formes de tout-terrains sur le site.

- Tous les FEUX doivent être éteint avant MINUIT et cela sans aucune exception. Les feux ne sont permis que dans les foyers prévus à cet effet. (quand l'indice de feux le permet). **LES FOYERS NE SONT PAS DES POUBELLES.** Tout emplacement de feux de foyer devra avoir fait l'objet d'approbation auprès de la direction avant d'être utilisé.

- Au parc Atlantide comme à la piscine ou toute autre endroit requièrant de la surveillance, un enfants de moins de 12 ans doit être accompagné d'un adulte. Les sauveteurs ou toutes autres personnels entourant ces activités **ne sont pas des services de garde.**

- Les voiturettes de golf sont autorisés et doivent être enregistrées moyennant des frais. L'enfant de moins de 16 ans qui conduira, devra absolument être accompagné d'un adulte.

- Aucun autre commerce d'aucune nature que ce soit mis à part ceux liés à l'administration n'est autorisé à entrer sur le site pour quelque service que ce soit.

- La guérite du terrain est ouverte de 8h00 le matin à 23h00. Tous les résidents doivent se procurer une clé spéciale pour entrer ou sortir aux heures de fermeture ou laisser leur véhicule dans le stationnement.

Camping et Parc d'amusement Atlantide
L'endroit familial par excellence au Québec

Règlements du camping

(Suite)

VISITEURS

- Toutes personnes qui circulent sur le site doit obligatoirement être enregistrées. Les visiteurs doivent laisser leur carte d'enregistrement à la vue,dans le pare-brise et ces cartes doivent être remise à l'accueil lors du départ.

- Les visiteurs des Locataires doivent se conformer aux mêmes règlements que les campeurs et sont sous la responsabilité de ceux-ci. Les visiteurs doivent quitter le camping avant 22h00. Les visiteurs qui quitteront après 22h00 devront débourser 6,00$ par personnes. Les enfants de moins de 3 ans seront gratuit. Preuve à l'appui.

-Aucune tente additionnelle n'est autorisé pour loger vos visiteurs.

- Il est de la responsabilité du Locataire d'informer ses visiteurs du numéro de son site avant son départ ou par cellulaire. En aucun temps, le personnels ne sera autorisés à divulguer des informations conscernant sa clientèle, que ce soit son nom, son numéro de site ou tout autres informations.

SERVICES

- Il est **INTERDIT** de se brancher sur un autre terrain sans autorisation.

- Il est **strictement interdit** de surcharger votre prise de courant électrique et de gaspiller de l'eau. Chaque terrain permet d'utiliser une prise de courant et un robinet d'eau seulement. Si vos besoins excèdent la norme, veuillez en aviser la direction qui s'organisera pour trouver la meilleures des solutions. **AUCUN** lavage de voiture n'est permis et un seul lavage de roulotte par année est autorisé soit avant le 21 juin ou après la grande fin de semaine de septembre à l'exception de la grande fin de semaine de mai.

- Les réfrigérateurs additionnels doivent obligatoirement être installé dans un endroit verrouillé et ce pour votre sécurité et celles des enfants.

- La table de pique-nique n'est pas fournie dans la location du terrain saisonnier. Elle peut toutefois être loué pour la saison.

CONSTRUCTION

- Avant d'exécuter des travaux, vous devez vous informer et en aviser la direction du camping. Les travaux doivent être faits entre l'ouverture du camping jusqu'au 15 juin et du 1er septembre à la fermeture de celui-ci. Il est **strictement défendu** d'utiliser une scie à chaîne, une scie électrique ou toutes autres outils bruyant entre ces 2 périodes.

- La taille maximum du hangar ou shed ne doit pas excéder 8 x 10. Il n'y a pas de matériaux précis. Parcontre, le hangar ou shed doit être propre en apparence et de bon goût. Le propriétaire se réserve le droit de décider si le hangar ou shed correspond ou non à ces attentent. Si vous avez des doutes au sujet du hangar ou shed que vous désirez installer, informez-vous auprès du personnels de la direction ou au propriétaire.

HIVERNAGE ET OU REMISAGE

- Le déblaiement ou soufflage des roulottes doit être fait par le Locataire lui-même ou le propriétaire du camping. **AUCUN** commerce d'hivernage ne sera accepté sur le terrain.

DÉPART

- Lors de la vente ou du déménagement d'une roulotte, les frais de terrain ne sont pas remboursables et l'accès au terrain de camping est terminé. Si jamais l'acheteur désirerais demeurer sur le même terrain, Veuillez aviser les propriétaires ou le personnels administratifs dès la vente de la roulotte. Les propriétaires se réservent le droitd'accepter ou de refuser l.approbation de l'acheteur de camper sur le terrains des anciens Locataires.

Tous les règlements énumérés dans la présente, sont sujets à des modifications, changements ou additions en tout temps par la direction ainsi que les propriétaires du camping Atlantide.

Je déclare avoir lu les conditions et les règlements établis par le camping Atlantide et j'accepte de m'y conformer en foi de quoi, la direction s'appuiera sur la présente pour expulser et sans remboursement quiconque les enfreindra.

J'ai lu et j'accepte les règlements ci-haut : _____ Date : _____

J'ai lu et j'accepte les règlements ci-haut : _____ Date : _____